

## PREFET DE L'EURE

### Arrêté DDCS-15-33 Portant nomination de l'Agent Comptable du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure »

Le Préfet de l'Eure  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU : la loi 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- VU : le Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 modifié relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles,
- VU : le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la décision de M. le directeur départemental des finances publiques en date du 9 juin 2015 portant nomination d'un comptable intérimaire à la Paierie Départementale
- VU la décision des commissions administratives paritaires n°2 et 3 de la Direction Générales des Finances Publiques en date des 11 et 12 mai 2015 portant désignation de M. LEFEVRE en qualité de payeur départemental de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture,

### A R R E T E

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

M. LEFÈVRE Jean-René, Inspecteur Divisionnaire Hors classe des Finances Publiques, est nommé agent comptable du groupement d'intérêt public de la maison départementale des personnes handicapées de l'Eure.

#### ARTICLE 2 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### ARTICLE 3 :

Mme la secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le - 1 JUIL. 2015

  
Le Préfet,